



DOCUMENTATION NBI – TEXTES LEGISLATIFS
☎ 05 49 44 57 96 – www.cgtlaborit.fr

LES TEXTES LEGISLATIFS SUR LA NBI

DOCUMENT EDITE PAR LE SYNDICAT CGT DU C.H Henri LABORIT

Année 2007

Vous trouverez ci dessous une liste non exhaustive des textes législatifs en vigueur concernant la NBI dans la fonction publique hospitalière.

Avec ces références, vous aurez accès sur internet à l'intégralité des dispositions prévues par la loi.

Textes de référence

- Décret n° 90-989 du 6 novembre 1990 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique hospitalière modifié par les décrets n°92-112 du 3 février 1992, n°93-700 du 27 mars 1993, n°94-140 du 14 février 1994, n°96-92 du 31 janvier 1996.

- Décret n° 92-112 du 3 février 1992 relatif à la nouvelle bonification indiciaire attachée à des emplois occupés par certains personnels de la fonction publique hospitalière modifié par le décret n°94-139 du 14 février 1994.

- Décret n° 92-586 du 30 juin 1992 relatif à la prise en compte de la N.B.I. dans le calcul des pensions de retraites des bénéficiaires de la C.N.R.A.C.L. et modifiant le décret n°47-1846 du 19 septembre 1947.

- Décret n° 92-1072 du 2 octobre 1992 fixant le taux de cotisation pour la retraite applicable à compter du 1er août 1990 sur la nouvelle bonification indiciaire.

- Décret n° 93-92 du 19 janvier 1993 relatif à la nouvelle bonification indiciaire attachée à des emplois occupés par certains personnels de la fonction publique hospitalière modifié par les décrets n°93-699 du 27 mars 1993, n°94-140 du 14 février 1994, n°96-92 du 31 janvier 1996.

- Décret n° 94-139 du 14 février 1994 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique hospitalière.

- Décret n° 94-140 du 14 février 1994 portant modifications de certaines dispositions relatives à la nouvelle bonification indiciaire et portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique hospitalière modifié par les décrets n°94-782 du 1er septembre 1994, n°96-92 du 31 janvier 1996.

- Décret n° 94-782 du 1er septembre 1994 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique hospitalière modifié par le décret n°96-92 du 31 janvier 1996.

- Décret n° 96-92 du 31 janvier 1996 portant modification de certaines dispositions relatives à la nouvelle bonification indiciaire et portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique hospitalière.

- Décret n° 97-120 du 5 février 1997 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique hospitalière modifié par le décret n°2004-793 du 29 juillet 2004.

- Décret n° 2001-979 du 25 octobre 2001 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique hospitalière.

- Décret n°2007-337 du 12 Mars 2007 portant modification de la NBI à certains personnels de la fonction publique hospitalière

- Lettre Ministérielle DH/FH1/PG/IO/Gecko n°15054 du 9 mars 1998 relative aux modalités de paiement de la nouvelle bonification indiciaire.
- Note n° 92-963 du 1 décembre 1992 relative à la nouvelle bonification indiciaire.
- Note n° 92-990 du 9 décembre 1992 relative à la mise en œuvre de la 3ème tranche d'application de la nouvelle bonification indiciaire.
- Note n° 92-1020 du 24 décembre 1992 relative à la nouvelle bonification indiciaire.
- Note n° 92-1021 du 24 décembre 1992 relative à la nouvelle bonification indiciaire.
- Note n° 93-157 du 9 février 1993 relative à la nouvelle bonification indiciaire.
- Note n° 93-162 du 11 février 1993 relative à la nouvelle bonification indiciaire.
- Note n° 93-343 du 30 mars 1993 relative à la prise en compte de la nouvelle bonification indiciaire pour le calcul de la pension de retraite des fonctionnaires hospitaliers.
- Note n° 93-597 du 17 mai 1993 relative à la nouvelle bonification indiciaire.
- Note n° 93-733 du 25 juin 1993 relative à la nouvelle bonification indiciaire.
- Note n° 93-933 du 20 septembre 1993 relative à la nouvelle bonification indiciaire.
- Note AB/12-94 du 10 novembre 1994 relative à la nouvelle bonification indiciaire. Mise en œuvre des 4ème et 5ème dispositifs.
- Note DSR/95-94 du 17 novembre 1994 relative à la nouvelle bonification indiciaire. Mise en œuvre des 4ème et 5ème dispositifs. Complément de la note n°AB/12-94 du 10 novembre 1994.
- Note AB/03-95 du 18 janvier 1995 relative à la nouvelle bonification pour les personnels des filières ouvrière et technique de l'AP-HP.
- Note AB/08-95 du 1 février 1995 relative à l'application de la nouvelle bonification indiciaire aux conducteurs ambulanciers chefs.
- Note AB/62-95 du 13 septembre 1995 relative à la nouvelle bonification indiciaire.
- Note DSR/96-210 du 15 mars 1996 relative à la nouvelle bonification indiciaire.
- Note DSR/96-233 du 1 avril 1996 relative à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire.
- Note AB/12-96 du 15 avril 1996 relative à la nouvelle bonification indiciaire.
- Note DSR/96-299 du 29 avril 1996 relative à l'attribution de la nouvelle bonification
- Note AB/09-97 du 18 février 1997 relative à la situation des vagemestres.

- Note DSR/97-849 du 5 novembre 1997 relative à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire.
- Note DSR/97-929 du 10 décembre 1997 relative à la mise en place à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris du 7ème dispositif relatif à la nouvelle bonification indiciaire pédicures podologues et consultations externes.
- Note DSR/98-230 du 12 mars 1998 relative à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire.
- Note DSR/98-372 du 27 avril 1998 relative à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire des cadres socio-éducatifs.
- Note DSR/98-379 du 30 avril 1998 relative à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux magasiniers.
- Note PHS/CG/03-2002 du 11 janvier 2002 relative à la mise en œuvre des nouveaux dispositifs de NBI prévus par le décret du 25 octobre 2001.
- Circulaire DHOS/P 1/P 2 n° 2002-383 du 8 juillet 2002 relative à la mise en œuvre du décret n° 2002-777 du 2 mai 2002 portant modification de certaines dispositions relatives à la nouvelle bonification indiciaire et portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique hospitalière

Ce livret est mis à la disposition des agents du Centre Hospitalier Henri Laborit.
L'équipe du syndicat CGT Laborit est à votre disposition du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures au local syndical.

- notre site web : **www.cgtlaborit.fr**
- téléphone : **05 49 44 57 96**
- fax : **05 49 44 57 97**
- Mail : **contact@cgtlaborit.fr**